

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 874**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Installateur sanitaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur d'Académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Travaillant principalement dans des P.M.E ou chez un artisan, cet ouvrier qualifié: -prépare, pose et met en service une installation sanitaire neuve ( salle de bains, éviers, piscine) en partant des plans du maître d'oeuvre.

Il travaille sur toute la gamme des travaux du bâtiment : pavillons, logements neufs ou anciens, locaux industriels...

-effectue des remises en état sur l'installation sanitaire et ses équipements

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment et Travaux Publics

.Installateur en sanitaire, Monteur en installations sanitaires,Plombier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1603** : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant la certification sont les suivantes : - Analyse d'une situation professionnelle

-Réalisation d'ouvrages courants

-Contrôle/mise en service

- Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique

- Mathématiques - Sciences physiques et chimiques

- Education physique et sportive

-UF Langue vivante

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 874 - UP1 Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention dans le cadre d'une installation ou partie d'installation à réaliser</li><li>- identifier les divers intervenants prévus</li><li>- énoncer les caractéristiques essentielles de l'installation</li><li>- traduire graphiquement des informations</li><li>- préparer les tracés professionnels d'exécution</li><li>- organiser son poste de travail et les cheminements d'accès</li><li>- prévoir les matériaux nécessaires</li><li>-vérifier les matériels et équipements prévus</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 874 - UP2 Réalisation d'ouvrages courants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un ouvrage simple et courant de la profession</li> <li>- implanter, équiper et poser les matériels sanitaires</li> <li>- tracer, réaliser les percements et poser les supports</li> <li>- façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques</li> <li>- raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux</li> <li>- effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage</li> <li>- procéder au tri sélectif des déchets de chantier</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 874 - UP3 Contrôle/mise en service</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser avec méthode une intervention liée à une ou deux opérations de contrôle et/ou de mise en service à partir d'une installation</li> <li>- vérifier la conformité de l'installation sanitaire</li> <li>- mettre en service l'installation après essais et contrôles</li> <li>- lister et intervenir sur les dysfonctionnements simples</li> <li>- paramétrer une régulation simple sur une installation sanitaire après liaison électrique</li> <li>- recueillir et transmettre des informations</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 874 - UG1 Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 874 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- expérimenter</li> <li>- critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 874 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 874 - UF Langue vivante étrangère	Compétences de niveau 2 du CECRL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'exprimer oralement en continu</li> <li>- interagir en langue étrangère</li> <li>- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

1/08/2002

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

CAP"Installations sanitaires